

Jeux concours Letz be healthy / letzbehealthy.lu

Règlement officiel

1. La société Connexims, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 25 rue de Waltzing, L-8478, Eischen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B194012, dénommée ci-après la Société Organisatrice, est l'éditeur du magazine mensuel Letz be healthy et du site internet www.letzbehealthy.lu. Connexims organise des jeux concours gratuits dans les 11 mensuels prévus par an, à dater de novembre 2015.
2. Les jeux concours sont gratuits et sans obligation d'achat. La participation aux jeux concours concerne toute personne physique majeure résidant ou travaillant au Luxembourg. Toute participation d'une personne mineure suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ladite personne et implique leur responsabilité personnelle.
3. La publicité des jeux concours sera effectuée mensuellement dans le magazine Letz be healthy et sera relayée sur le site internet www.letzbehealthy.lu où un formulaire de participation est disponible.
4. Pour participer au jeu concours, les participants devront remplir un formulaire d'inscription en ligne sur le site web www.letzbehealthy.lu et fournir les renseignements suivants:
 - Titre du concours
 - Prénom
 - Nom
 - Adresse électronique
 - Pharmacie de préférence

Chaque participant devra lire et accepter le présent règlement, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède au formulaire et s'inscrit.

Une seule participation sera autorisée par personne, par lot. L'utilisation de différentes adresses électroniques entraînera l'annulation de toute participation. En présence d'inscriptions multiples, qu'elles soient avérées ou soupçonnées, la Société Organisatrice supprimera la ou les inscriptions supplémentaires réalisées.

Toutes les informations requises devront être complétées afin de participer et être admissible pour gagner. Les inscriptions incomplètes seront rejetées. La preuve de la saisie d'informations sur le site Web n'est pas considérée comme preuve de l'envoi ou de la réception de la candidature par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un participant ne respectant pas le présent règlement.

5. Le tirage au sort se fera par compilation des adresses email et tirage au sort aléatoire assuré par la Société Organisatrice. Les gagnants seront avertis par courrier électronique. Le tirage aura lieu la dernière semaine du mois suivant le mois de parution du magazine.

La durée de participation aux jeux concours court à partir du jour de parution du magazine (milieu du mois) jusqu'à la parution de l'édition suivante (milieu du mois).

Les prix devront être enlevés auprès de la pharmacie de préférence mentionnée dans le formulaire, où ils seront envoyés.

Le nombre de gagnants chaque mois, par jeu concours, sera déterminé en fonction des stocks de prix disponibles.

Le gagnant accepte son prix dans l'état tel qu'il est mis à disposition par la Société Organisatrice. Le prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à son remplacement ou échange. La Société Organisatrice n'accorde aucune garantie quant à leur état et/ou quant à leur fonctionnement.

Chaque lot représente une valeur allant de 30 à 100 Euros.

Le prix sera à retirer dans un délai de 15 jours. Une seule relance sera effectuée par email. En absence de réponse dans un délai d'un mois à compter de la relance, le lot sera récupéré par la Société Organisatrice.

6. Si
 - par suite d'un cas de force majeure,
 - pour des raisons techniques,
 - ou en cas de destruction, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, des adresses communiquées par les participants,
 - ou pour toute autre cause fortuite,le jeu devrait être annulé, reporté ou interrompu, la Société Organisatrice ne pourra aucunement être tenue pour responsable. La Société Organisatrice se réserve par ailleurs le droit d'annuler, d'interrompre, de proroger le jeu ou de modifier la nature des lots sans préavis.
7. Les données personnelles indiquées par le participant seront traitées dans le respect des dispositions de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles. Le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Les données personnelles ne sont demandées que pour les besoins suivants de la Commission nationale de protection des données: gestion et suivi des listes de clients, indications technico-commerciales, marketing direct ainsi que des études statistiques, et pour la participation aux concours.
8. Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Tout litige résultant des concours organisés par la Société Organisatrice devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. Faute d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège social de la Société Organisatrice.
9. Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite à Connexims
25 rue de Waltzing, L-8478, Eischen

Le présent règlement est déposé auprès des Huissiers de Justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, demeurant à Luxembourg, 65 rue d'Eich.